

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU JEUDI 08 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept le 08 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants Délégués présents : 23 délégués (20 titulaires - 3 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 23 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 22 Mai 2017

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Lantoine, Mr Bouvry.
Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr Stanislawski, Mme Philippon, Mr Gebka, Mr Frex, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mme Simon, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Picavet, Mr Dussaussoy, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Freudenreich, Mr Bereaux.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 05 ; il constate que le quorum est atteint, et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait ensuite l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 Avril 2017,
- 2) Présentation du rapport technique 2016 du délégataire,
- 3) Résultat de la consultation et attribution du marché de renouvellement de réseau sur les communes suivantes :
 - Marigny en Orxois / Bussiares - Alimentation Ferme des Mares
 - Bussiares vers Champillon
 - Montreuil aux Lions rue des Maillons

- 4) Convention de mise à disposition avec la ville de Château-Thierry,
- 5) Aide humanitaire : demande de subvention par l'Association Château-Thierry Kinyami (Rwanda),
- 6) Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Mr Jean-Pierre Lantoine est nommé secrétaire de séance.

—oOo—

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 Avril 2017

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 Avril 2017.

Aucune remarque n'est formulée par les délégués, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

2) Présentation du rapport technique 2016 du délégataire

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, le délégataire doit remettre à l'USESA, son rapport annuel sur l'exploitation des installations qui lui sont confiées (bilan d'exploitation technique, gestion du service, tarification, qualité de l'eau, compte rendu financier).

Le Président propose cette année, de manière à alléger la présentation du rapport de le présenter en deux parties :

- La partie technique présentée en présente séance
- La partie financière présentée au comité syndical du 04 Juillet 2017.

Sachant que lors de ce comité Syndical, le rapport annuel 2016 de l'Usesa sur le prix et la qualité du service d'eau potable sera également présenté.

Le Président invite Mr Bourgeois, Directeur des Collectivités Aisne de Véolia Eau, à présenter la synthèse du rapport en apportant les explications nécessaires aux délégués.

Le diaporama est constitué des trois parties suivantes :

- 1) Le rappel du cadre de la délégation
- 2) Le bilan d'exploitation du service et les principaux indicateurs
- 3) Les faits marquants 2016

1) Rappel du cadre de la délégation

- Périmètre du service : Prise en compte des deux communes nouvelles Dhuis et Morin en Brie et Vallées en Champagne en substitution des 7 communes fusionnées.
- Avenant au contrat de délégation de service public : le 06 /12/2016 adoption de l'avenant N°4 au contrat

2) Bilan d'exploitation 2016 et principaux indicateurs

↳ Sur l'état d'avancement des investissements contractuels :

- Mise en place du télérelevé des compteurs : 98 % du parc compteur est équipé de module radio - 4 % relève en mode piéton - poursuite du déploiement des infrastructures (répéteurs et concentrateurs) 94 % en télérelevé. Premières factures émises en 2016 à partir des index télérelevés.

- Renouvellement des branchements en plomb :

- 134 branchements renouvelés en 2016

Soit un total de 1148 branchements renouvelés depuis le début du contrat (l'objectif fixé par contrat à échéance 2016 est le renouvellement de 880 branchements).

- Pose des compteurs de sectorisation avec télétransmission :

- Finalisation des travaux en 2016 (reste 3 compteurs à poser sur Nogent l'Artaud après réalisation de l'étude hydraulique) - Remise à l'Usesa des documents de récolement.

↳ sur les principaux indicateurs du service

Les indicateurs de performance renseignés chaque année, conformément au Décret réglementaire de 2007, permettent de suivre l'évolution du service et de mettre en exergue les variations d'une année sur l'autre.

- statistiques abonnés et consommations :

61 929 habitants desservis - 27 588 abonnés

Le nombre d'abonnés affiche une progression sensible mais constante sur les dernières années : +1.9% en 2015 et + 0.7 % en 2016.

3 937 052 m³ vendus toutes catégories confondues

L'année 2016 marque une diminution des volumes vendus toutes catégories confondues de -4.2% par rapport aux consommations 2015.

L'analyse par catégories d'abonnés, démontre que cette baisse s'applique aux consommations industrielles, la consommation des abonnés domestiques évolue quant à elle de +1.5 % par rapport à 2015.

La consommation moyenne domestique est de 119 litres /hab/jour.

- Qualité de l'eau : les résultats des analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire, sont conformes à la réglementation. Le taux de conformité est de 100% sur les prélèvements microbiologiques également de 100 % en prélèvements physico-chimiques.

- le renouvellement des installations : les charges de renouvellement sur les installations de productions et de stockage selon les obligations contractuelles relevant de la garantie pour continuité du service, s'élèvent à 171 612 €. Ont également été réalisées en 2016, les installations d'alarmes anti intrusion sur dix sites.

Dans le cadre du déploiement du dispositif du télérelevé, le remplacement des compteurs à fin 2016 est pratiquement terminé.

- le rendement du réseau :

Le rendement a progressé de 2 points par rapport à 2015 : le taux de 79 % en 2016 est supérieur à l'objectif de rendement Grenelle 2 fixé par l'Agence de l'Eau (taux de 66.90%).

L'indicateur le plus représentatif en maîtrise du rendement de réseau étant l'indice linéaire de perte, on constate un résultat très correct sur cet indice passant de 2.94 m3/km/jour à 2.53 m3/km/jour.

- Activité clientèle

- Recouvrement des factures - taux d'impayés : bien qu'en légère augmentation passant de 0.11 % en 2015 à 0.32 % en 2016 le taux d'impayés reste satisfaisant.

La vigilance doit être maintenue avec la législation en vigueur (la Loi Brottes interdisant d'interrompre la fourniture d'eau en cas de facture impayée (excepté pour les professionnels).

3) Principaux faits marquants sur l'exploitation :

- Mise à l'arrêt des puits de Plaine 2

- Alimentation définitif de la ressource de Saulchery et réalisation des travaux nécessaires à une alimentation de la commune par Romeny

- Etude et audit sur l'usine de décarbonatation de Fère en Tardenois, réflexions sur le process en place et propositions d'amélioration

- Mise en production de la nouvelle usine de Chézy Sur Marne (prise d'eau en Marne) et mise à l'arrêt associée de l'adoucissement de la Plaine

La présentation du rapport n'amène ni remarque et question de la part des délégués.

Le Président remercie Mr Bourgeois des explications apportées.

Il précise que le rapport du délégataire sera complété des éléments financiers dont la présentation sera faite lors de la prochaine séance le 04 Juillet 2017.

3) Résultat de la consultation et attribution du marché de renouvellement de réseau sur les communes de Marigny en Orxois - Bussiares et Montreuil aux Lions

Le Président rappelle que ces 3 opérations de renouvellement de réseau relèvent de la programmation 2017 des travaux courants adoptée par le Comité syndical en séance du 1^{er} Février 2017.

En raison de la proximité des chantiers, il est apparu judicieux de regrouper ces 3 opérations en un seul marché.

1) Marigny en Orxois/ Bussiares - Alimentation Fermes des Mares

Objectif des travaux : suppression de canalisation en domaine privé et canalisation en mauvaise état.

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 1300 ml de diamètre 75mm,
- avec reprise de 5 branchements

Coût prévisionnel : 80 000 € hors taxes

2) Bussiares vers Champillon

Objectif des travaux : canalisation en mauvaise état et destruction du réservoir

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 2400 ml de diamètre 200 mm,
- avec reprise de 15 branchements

Coût prévisionnel : 365 000 € hors taxes

3) Montreuil aux Lions rue de Pisseloup

Objectif des travaux : canalisation en mauvaise état et travaux de voirie

Descriptif des travaux :

- pose de canalisation sur 330 ml de diamètre 100 mm,
- avec reprise de 10 branchements

Coût prévisionnel : 65 000 € hors taxes

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 07 Juin 2017, le comité syndical donne un avis favorable et autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise TPA pour un montant de **383 796.25 € hors taxes**,

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

4) Convention de mise à disposition avec la ville de Château-Thierry

Le Président rappelle en ces points :

- le Comité Syndical statuant sur la demande de la ville de Château-Thierry, concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant les bureaux de l'Usesa afin d'y installer son service d'espaces verts, a opté sur le principe d'une convention de mise à disposition du terrain.
- L'autorisation d'occupation accordée à la Ville de Château-Thierry, selon délibération du 1^{er} Février 2017, porte sur une surface de 500 m² sur la parcelle située : lieudit « En face la Vignotte » à Château-Thierry - Section BX N°71

Le Président propose de porter sur le projet de convention les conditions d'occupation suivantes :

- Désignation précise des immeubles avec plan cotés annexés de la surface mise à disposition
- Projet à soumettre à l'USESA avant dépôt de demande de construction
- Gratuité de la mise à disposition
- Définition des accès à la parcelle par l'arrière de la parcelle
- Entretien de la parcelle mise à disposition
- Desserte de la parcelle par les réseaux à la charge de la commune
- Mise en place d'une clôture, d'un portillon et d'une haie séparative en limite
- Défrichage de la partie boisée dans sa totalité
- Remise en état du terrain à la fin de la convention
- Durée de la convention : 10 ans
- Préavis de résiliation : 12 mois

Aucune question ou remarque n'est exprimée par les délégués, un avis favorable est donné par l'assemblée.

Le Président précise qu'il sera demandé à la ville de Château-Thierry de porter ces différents points sur la convention d'occupation.

5) Aide humanitaire : demande de subvention par l'Association Château -Thierry Kinyami

Le Président passe la parole à Mme Tétard, Vice -Présidente en charge de la commission Communication / coopération décentralisée.

Après un bref rappel des missions de l'Association, Mme Tétard explique que la demande d'aide s'inscrit dans la continuité du programme d'action 2014/2016 mené par l'Association dont le but est de favoriser l'accès à l'eau potable des populations au Nord Est du Rwanda.

Objectifs du projet :

- favoriser la scolarisation des enfants en améliorant les conditions d'accès à l'eau et à l'hygiène
- promouvoir une meilleure hygiène pour tous
- éduquer et responsabiliser les bénéficiaires pour une gestion durable

Description du projet :

- eau potable : aménagement de 8 sources en bornes fontaine pour la population qui vit en habitat dispersé sur les hautes collines.

L'aménagement de 8 sources dispersées permettra aux populations (en moyenne 25 familles/source) de s'approvisionner en eau potable facilement et proprement

Demande d'aide :

La subvention demandée est de 8000 €.

L'aménagement des 8 sources (action eau potable) représente la somme de 5000 €.

Le Président propose de retenir l'avis exprimé par les membres du bureau en apportant une aide sur l'action eau potable du projet, soit la somme de 5 000 €.

Le Comité Syndical approuve la délibération proposée.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention de partenariat signée avec l'Association.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

6) Questions diverses

Le Président invite l'assemblée à passer aux questions diverses.

En l'absence de questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 00.

Fait à Château-Thierry, le 26 juin 2017

Le Président,

Marcel CHATELAIN



